



La **CFE-CGC** vient vers vous en cette fin de négociation de l'OTT. Nous avons abordé ces négociations en gardant à l'esprit le sujet de l'accord a contrario d'autres OS qui ont préféré utiliser ces négociations comme une tribune électorale. La **CFE-CGC** n'est pas rentrée dans ce jeu de surenchère sur des sujet nationaux ou interprofessionnels ou tout simplement irréalistes.

Durant les réunions de négociation et les bilatérales, nous avons exposé à la direction vos demandes d'aménagement de l'accord existant avec l'objectif affiché de concilier vie professionnelle et personnelle.

La **CFE-CGC** a obtenu bon nombre d'avancées, notamment de la souplesse le matin pour l'horaire HV2, des plages plus larges le midi et la possibilité de finir plus tard le soir (HV1)...

A l'île Longue, la **CFE-CGC** a également obtenu pour les personnels non cadres, la possibilité de badger plus tôt le soir pour accéder facilement aux transrades (Pyrotechnie). Pour les personnels cadres, la possibilité une fois par mois de travailler sur Brest et de pouvoir s'absenter pour raison personnelle.

D'autres avancées ont également été obtenues : décalage de la zone de pointage du matin pour la zone orange, souplesse sur les RIL (Repos Ile Longue) pour prendre les bateaux supplémentaires des opérations particulières...

Ci-dessous le tableau reprenant les avancées obtenues pour les horaires variables :

| Horaire variable                     | Plage variable embauchée | Souplesse   | Plage fixe matin | Plage variable pause méridienne | Plage fixe après-midi | Plage variable débauchée |
|--------------------------------------|--------------------------|-------------|------------------|---------------------------------|-----------------------|--------------------------|
| Activité tertiaire <sub>1</sub> HV1  | 7h45 - 8h30              |             | 8h30 - 11h45*    | 11h45 - 13h30                   | 13h30 - 16h15         | 16h15 - 17h30            |
| Activité production <sub>2</sub> HV2 | 7h40 - 7h55              | 7h55 - 8h10 | 7h55 - 11h45     | 11h45 - 13h00                   | 13h00 - 15h55         | 15h55 - 16h40            |

<sub>1</sub> : L'horaire HV1 est assorti d'une tolérance de 10 minutes à l'embauchée : les badgeages réalisés entre 8 h 30 et 8 h 39 inclus font l'objet d'un débit sur le compteur temps des personnels.

<sub>2</sub> : L'horaire HV2 est assorti d'une souplesse de badgeage de 15 minutes à l'embauchée, sans restriction d'utilisation.

Les horaires spécifiques du précédent accord sont maintenus (opération majeure, optique, mouvement bassin...).

Au regard des avancées qu'elle a obtenues, la **CFE-CGC** va signer l'accord en l'état.

Avec la signature des autres Organisations Syndicales, il rentrerait en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2025 (avec une application réelle au 1er octobre 2025, pour tenir compte des retours de congés). Sinon l'ancien accord continuerait de s'appliquer.

La **CFE-CGC**, vous souhaite  
d'agréables vacances.



Compte-rendu  
en ligne



Réconcilions performance et bien-être au travail

Vos élu(e)s et représentant(e)s syndicaux

Agnès Blanchot

54 444

Rémy Deduyer

55 717

Laurent Gosselin

52 588

Célia Cabeza

55 035

Olivier Teisseire

55 475

Philippe Le Guern

71 11 175

J'adhère

